SEHV
nos énergies en commun

Les études à la carte

ETUDES A LA CARTE : PROCEDURE DE REALISATION

Demande

- Demande d'Etude Energétique (Précision type d'étude, sites concernés...)
- Projet de délibération
- Délibération Conseil
- Consultation prestataires (Marché subséquent)
- Rédaction convention avec coût d'étude
- Convention
- Demande de subventions (ADEME et Région)

Réalisation Etude

- Commande d'étude (notification marché) Transmission des données au prestataire
- Suivi de l'étude
- Réunion de lancement
- Transmission des données et accueil du prestataire pour des relevés éventuels sur site
- Réunion(s) intermédiaire(s) (si besoin)
- Vérification rapport provisoire
- Réunion de restitution
- Vérification du rapport final
- Réception du rapport final

Recouvrement

- Règlement solde prestataire
- Recouvrement des subventions (ADEME et Région)
- Emission titre de remboursement
- Remboursement coût des études (Total TTC)
- Versement subvention

Actions ésp87 / SEHV — Actions Collectivité — Réunions

SEHV
nos énergies en commun

Les études à la carte

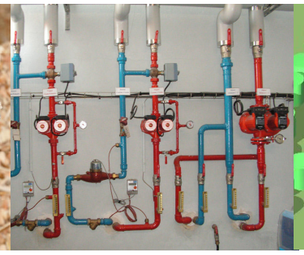
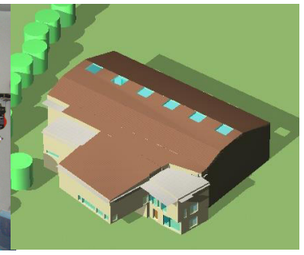

ETUDES ENERGETIQUES DANS LE CADRE DE L'ADHESION AU SERVICE ESP87

Une étape de plus vers l'action

Lorsqu'une collectivité adhère au service *É*nergie *S*ervice *P*ublic *87* (ésp87), un bilan énergétique de son patrimoine est effectué et lui est communiqué. Cette mission, effectuée en interne, offre une vision d'ensemble de la consommation d'énergie de la collectivité et aide les décideurs à identifier objectivement les actions potentielles.

Pour aller plus loin, la convention d'adhésion prévoit la possibilité d'études énergétiques supplémentaires dirigées par le service ésp87.

Les engagements du SEHV

Le SEHV s'engage ainsi auprès des collectivités dans cette étape nécessaire à la réalisation d'actions de maîtrise de l'énergie ou d'énergie renouvelable.

Le service ésp87 apporte :

- Mutualisation des moyens
- Expertise et contrôle technique
- Gestion des procédures d'achat public
- Subvention incitative

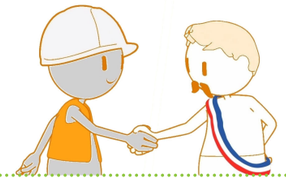

Le SEHV gère les demandes de subvention (ADEME, Région) et les complète pour garantir une subvention de 80% du montant HT

Qui réalise les études ?

Un accord-cadre a été formalisé pour sélectionner des prestataires privés spécialisés, susceptibles de réaliser ces études sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat. Pour chacun des lots, trois titulaires ont été retenus, qui seront remis en concurrence à la survenance du besoin.

Les titulaires sont :

- Lot « Etudes énergétiques de bâtiment » :
  - 21 MED INGENIERIE à la Rochelle
  - Groupement TH2i SARL – BERTI INGENIERIE à Périgny
  - Sarl NR+ à Carcassonne
- Lot « Etudes de faisabilité d'installations d'énergie renouvelable » :
  - 21 MED INGENIERIE à la Rochelle
  - Groupement TH2i SARL – BERTI INGENIERIE à Périgny
  - H3C-énergies à Meylan

En absence de demande de diagnostic énergétique d'Eclairage Public, le SEHV n'a pas encore consulté pour sélectionner des prestataires pour ces études.

Les études à la carte

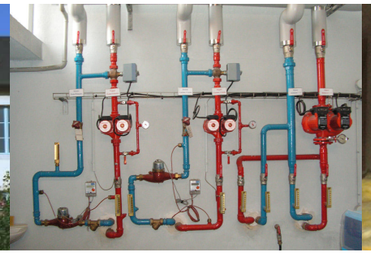

SUR QUOI PORTENT LES ETUDES A LA CARTE ?

Études énergétiques sur le patrimoine de la collectivité

Pour approfondir les résultats du bilan énergétique ou pour répondre à un besoin spécifique, l'étude énergétique évalue avec précision les solutions d'économies d'énergie et/ou d'approvisionnement en énergie d'un patrimoine. Focalisée sur un équipement ou un ensemble d'équipements, existant ou en projet, elle aide la collectivité propriétaire à décider, en connaissance de cause et chiffres en main, du programme des interventions.

▪ Bâtiments existants

L'étude énergétique intervient généralement en approfondissement du pré-diagnostic réalisé par le SEHV, sur les bâtiments à forts enjeux ou techniquement complexes. Elle compare différentes solutions d'optimisation des consommations d'énergie, détaillées et chiffrées précisément, permettant ainsi de passer directement à la phase travaux.

BATIMENTS EXISTANTS – EXEMPLES D'ETUDES

- Suite au constat d'un bâtiment énergivore : **Diagnostic énergétique**
- A l'occasion du remplacement d'une chaudière : **Etude comparative de choix d'énergie** (gaz, pompe à chaleur, bois, etc…)
- **Diagnostic de Performance Energétique (DPE)** que la collectivité souhaite afficher dans un bâtiment public (obligatoire dans certains cas)

Ces prestations peuvent être adaptées et combinées entre elles si besoin.

▪ Bâtiments neufs et réhabilitations

L'étude énergétique en phase projet d'une construction ou réhabilitation, permet de prendre en compte en amont les problématiques énergétiques du bâtiment. Elle renforce l'expertise de la collectivité dans son dialogue avec l'équipe de maîtrise d'œuvre et lui permet de décider, à partir d'éléments comparatifs chiffrés, les solutions les mieux adaptées à son futur équipement.

BATIMENTS NEUFS ET REHABILITATIONS – EXEMPLES D'ETUDES

- **Etude d'optimisation thermique dynamique :** Accompagnement lors d'une ou plusieurs phases du projet (programme, esquisse, APS/APD, PRO/DCE/DET) pour optimiser la consommation d'énergie et le confort thermique.
- **Etude comparative de choix d'énergie** pour le chauffage, l'eau chaude…
- **Diagnostic de Performance Energétique (DPE)**

Ces prestations peuvent être adaptées et combinées entre elles si besoin.

▪ Eclairage public existant

Le diagnostic énergétique d'Eclairage Public a pour but de constituer un outil d'aide à la décision pour la collectivité dans une démarche « d'éclairer juste en consommant moins ». Il aide la collectivité à définir un niveau de service d'éclairage public adapté aux besoins, analyse l'état de l'existant et compare différentes solutions d'optimisation, détaillées et chiffrées précisément, dans le souci de maîtriser la demande d'énergie et de maîtriser les coûts d'exploitation.

ECLAIRAGE PUBLIC - EXEMPLES D'ETUDES

- **Diagnostic énergétique de l'éclairage public**
- **Relevé du patrimoine avec cartographie,** constituant la base indispensable d'un diagnostic énergétique
- **Relevés photométriques :** mesures d'éclairement ponctuelles ou rue par rue

Ces prestations peuvent être adaptées et combinées entre elles si besoin.

Études de faisabilité pour des projets d'énergie renouvelable

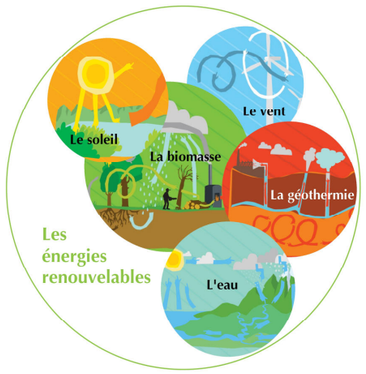

L'étude de faisabilité a pour but de fournir à la collectivité, maître d'ouvrage d'un projet de production d'énergie thermique et/ou électrique à base d'ENR, des éléments clairs, fiables et chiffrés lui permettant d'apprécier l'intérêt de réaliser ce projet, sous tous ces aspects.
Elle permet notamment de :

- vérifier la **faisabilité technique et économique** de la mise en œuvre dudit projet ;
- proposer des **solutions techniques** adaptées au contexte et aux possibilités qu'offre le site ;
- comparer le projet à une solution de référence en termes **d'investissement, d'exploitation et d'impact environnemental** ;
- étudier les solutions en matière de **financement et de montage juridique.**

ENERGIES RENOUVELABLES – EXEMPLES D'ETUDES

- **Production d'énergie thermique** (chauffage ou eau chaude sanitaire par chaufferie bois, biogaz, solaire, géothermie, aérothermie…) ;
- **Production d'électricité raccordée au réseau** (photovoltaïque, éolien, hydroélectricité …) avec injection sur le réseau public d'énergie électrique ;
- **Production d'électricité en site isolé** destiné aux besoins d'un site non raccordé au réseau électrique ;
- **Cogénération** d'énergie électrique et thermique ;
- **Production de biocombustibles** (biogaz, biocarburants, biomasse…).

Ces prestations peuvent être adaptées et combinées entre elles si besoin.